

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE  
L'IMPORT-EXPORT ET DU COMMERCE  
INTERNATIONAL DU 18 DÉCEMBRE 1952. ETENDUE  
PAR ARRÊTÉ DU 18 OCTOBRE 1955 JORF 6  
NOVEMBRE 1955 RECTIFICATIF JORF 22

IDCC 43

Brochure 3100

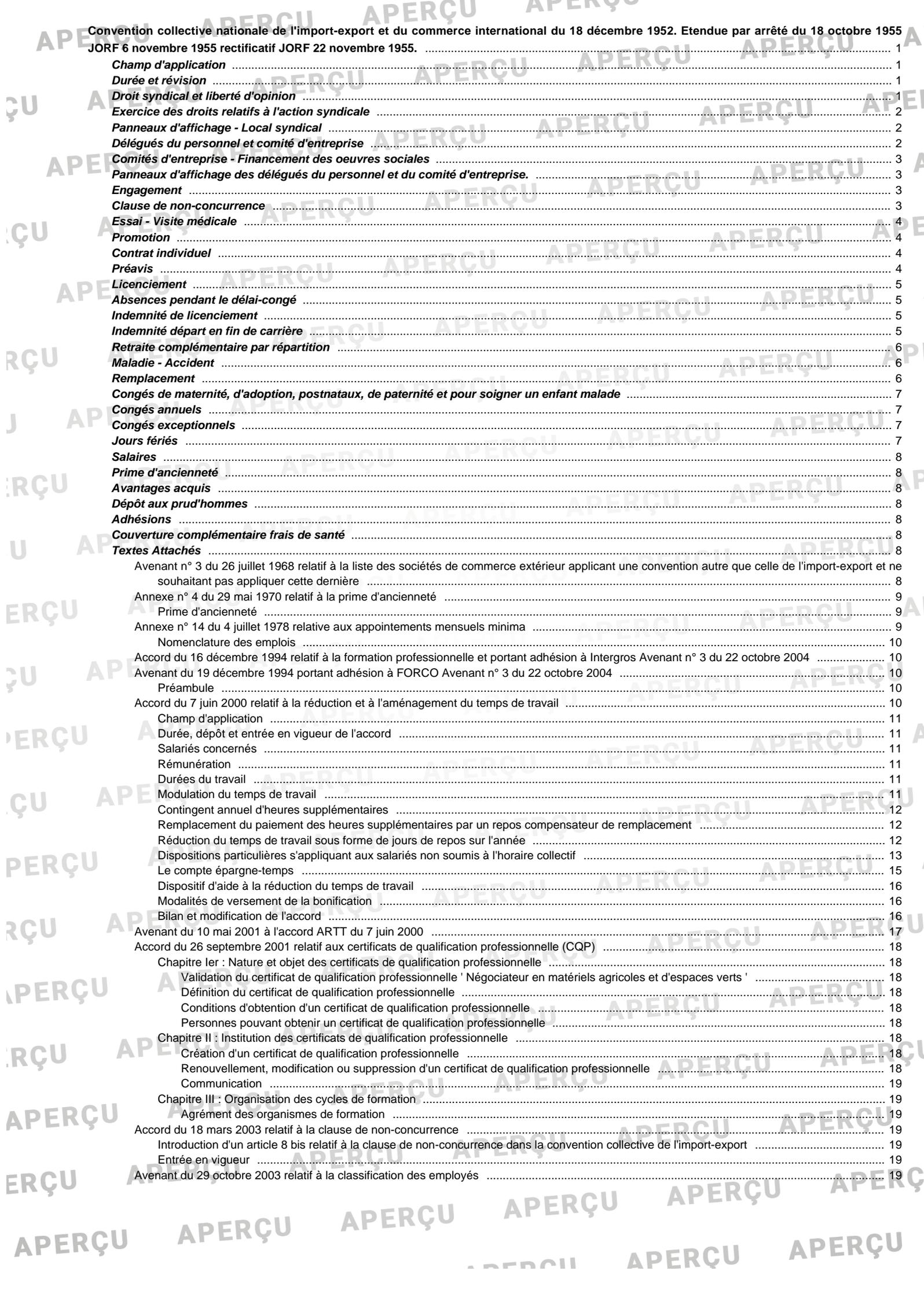
TEXTE INTÉGRAL

13/05/2024









Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955  
 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955.

<b>Champ d'application</b>	1
<b>Durée et révision</b>	1
<b>Droit syndical et liberté d'opinion</b>	1
<b>Exercice des droits relatifs à l'action syndicale</b>	2
<b>Panneaux d'affichage - Local syndical</b>	2
<b>Délégués du personnel et comité d'entreprise</b>	2
<b>Comités d'entreprise - Financement des oeuvres sociales</b>	3
<b>Panneaux d'affichage des délégués du personnel et du comité d'entreprise.</b>	3
<b>Engagement</b>	3
<b>Clause de non-concurrence</b>	3
<b>Essai - Visite médicale</b>	4
<b>Promotion</b>	4
<b>Contrat individuel</b>	4
<b>Préavis</b>	4
<b>Licenciement</b>	5
<b>Absences pendant le délai-congé</b>	5
<b>Indemnité de licenciement</b>	5
<b>Indemnité départ en fin de carrière</b>	5
<b>Retraite complémentaire par répartition</b>	6
<b>Maladie - Accident</b>	6
<b>Remplacement</b>	6
<b>Congés de maternité, d'adoption, postnataux, de paternité et pour soigner un enfant malade</b>	7
<b>Congés annuels</b>	7
<b>Congés exceptionnels</b>	7
<b>Jours fériés</b>	7
<b>Salaires</b>	8
<b>Prime d'ancienneté</b>	8
<b>Avantages acquis</b>	8
<b>Dépôt aux prud'hommes</b>	8
<b>Adhésions</b>	8
<b>Couverture complémentaire frais de santé</b>	8
<b>Textes Attachés</b>	8
Avenant n° 3 du 26 juillet 1968 relatif à la liste des sociétés de commerce extérieur appliquant une convention autre que celle de l'import-export et ne souhaitant pas appliquer cette dernière	8
Annexe n° 4 du 29 mai 1970 relatif à la prime d'ancienneté	9
Prime d'ancienneté	9
Annexe n° 14 du 4 juillet 1978 relative aux appointements mensuels minima	9
Nomenclature des emplois	10
Accord du 16 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle et portant adhésion à Intergros Avenant n° 3 du 22 octobre 2004	10
Avenant du 19 décembre 1994 portant adhésion à FORCO Avenant n° 3 du 22 octobre 2004	10
Préambule	10
Accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail	10
Champ d'application	11
Durée, dépôt et entrée en vigueur de l'accord	11
Salariés concernés	11
Rémunération	11
Durées du travail	11
Modulation du temps de travail	11
Contingent annuel d'heures supplémentaires	12
Remplacement du paiement des heures supplémentaires par un repos compensateur de remplacement	12
Réduction du temps de travail sous forme de jours de repos sur l'année	12
Dispositions particulières s'appliquant aux salariés non soumis à l'horaire collectif	13
Le compte épargne-temps	15
Dispositif d'aide à la réduction du temps de travail	16
Modalités de versement de la bonification	16
Bilan et modification de l'accord	16
Avenant du 10 mai 2001 à l'accord ARTT du 7 juin 2000	17
Accord du 26 septembre 2001 relatif aux certificats de qualification professionnelle (CQP)	18
Chapitre Ier : Nature et objet des certificats de qualification professionnelle	18
Validation du certificat de qualification professionnelle ' Négociateur en matériels agricoles et d'espaces verts '	18
Définition du certificat de qualification professionnelle	18
Conditions d'obtention d'un certificat de qualification professionnelle	18
Personnes pouvant obtenir un certificat de qualification professionnelle	18
Chapitre II : Institution des certificats de qualification professionnelle	18
Création d'un certificat de qualification professionnelle	18
Renouvellement, modification ou suppression d'un certificat de qualification professionnelle	18
Communication	19
Chapitre III : Organisation des cycles de formation	19
Agrément des organismes de formation	19
Accord du 18 mars 2003 relatif à la clause de non-concurrence	19
Introduction d'un article 8 bis relatif à la clause de non-concurrence dans la convention collective de l'import-export	19
Entrée en vigueur	19
Avenant du 29 octobre 2003 relatif à la classification des employés	19

Modification de la classification ' Employés ' .....	19
Extension .....	19
Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance .....	19
Champ d'application .....	20
Définition des garanties .....	20
Salaire de référence .....	22
Revalorisation des prestations .....	22
Cotisation .....	22
Organismes gestionnaires .....	23
Commission paritaire nationale de prévoyance .....	24
Changement d'organisme assureur .....	24
Durée et modalités de révision et de dénonciation de l'avenant .....	24
Date d'effet .....	24
Formalités de dépôt .....	24
Extension .....	24
Contrat de garanties collectives .....	24
Avenant du 26 mars 2004 portant sur l'article 16 relatif à l'indemnité de départ en fin de carrière .....	27
Avenant n° 1 du 3 septembre 2004 à l'accord instaurant un régime de prévoyance collective .....	27
Date d'effet du présent avenant .....	27
Formalités de dépôt .....	27
Extension .....	27
Lettre d'adhésion du 6 décembre 2004 de la fédération des commerces et des services UNSA à la convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine .....	28
Avenant du 11 octobre 2005 relatif au droit syndical .....	28
Accord de branche du 23 novembre 2005 relatif à la négociation collective dans les entreprises en l'absence de délégués syndicaux et observatoire paritaire de la négociation collective .....	28
Chapitre Ier : Force obligatoire de l'accord .....	28
Chapitre II : Conclusion d'accords d'entreprise avec les représentants élus du personnel par validation paritaire nationale de branche .....	29
Entreprises concernées .....	29
Modalités de la négociation .....	29
Conditions de majorité .....	29
Entrée en vigueur de l'accord d'entreprise .....	29
Chapitre III : Conclusion d'accords d'entreprise avec un salarié mandaté .....	29
Entreprises visées .....	29
Engagement de la négociation .....	29
Exercice du mandat de négociation .....	29
Conditions d'exercice du mandat .....	29
Entrée en vigueur de l'accord d'entreprise .....	29
Suivi de l'application de l'accord d'entreprise .....	29
Information de la branche .....	29
Chapitre IV : Thèmes ouverts à la négociation des accords collectifs .....	29
Chapitre V : L'observatoire paritaire de la négociation collective .....	30
Chapitre VI : Durée de validité - Dépôt, extension, entrée en vigueur .....	30
Avenant du 6 juin 2006 à l'accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction du temps de travail .....	30
Modification de l'article 11 ' Compte épargne-temps ' .....	30
Force obligatoire de l'avenant .....	30
Entrée en vigueur de l'avenant .....	30
Accord du 27 novembre 2006 portant modification de l'article 4 de la convention collective .....	30
Modification de l'article 4 de la convention collective de l'import-export n° 3100 .....	30
Dépôt - Entrée en vigueur - Extension .....	30
Avenant du 27 novembre 2006 à l'avenant n° 3 du 16 décembre 1994, relatif à la modification des dispositions relatives au contrat de professionnalisation .....	31
Modification de l'article 5.1 Le contrat de professionnalisation .....	31
Portée de l'avenant .....	31
Entrée en vigueur de l'avenant .....	31
Accord du 22 mai 2007 portant modification de l'article 30 bis de la convention collective .....	31
Accord du 22 mai 2007 portant modification des articles 32 et 33 de la convention collective .....	31
Accord du 18 septembre 2007 portant modification de l'article 17 de la convention .....	32
Accord du 18 septembre 2007 portant modification de l'article 24 de la convention .....	32
Avenant du 17 mars 2008 relatif au droit individuel à la formation .....	33
Avenant du 17 mars 2008 relatif au droit individuel à la formation .....	33
Avenant du 17 mars 2008 à l'accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail .....	34
Avenant du 21 novembre 2008 relatif à la négociation collective .....	34
Accord du 2 mars 2009 portant réforme des classifications .....	34
Préambule .....	35
TITRE Ier CLASSIFICATION DES EMPLOYÉS .....	35
TITRE II CLASSIFICATION DES AGENTS DE MAÎTRISE .....	36
TITRE III CLASSIFICATION DES CADRES .....	36
TITRE IV TABLEAU DE CONCORDANCE : ANCIENNE CLASSIFICATION, NOUVELLE CLASSIFICATION .....	37
TITRE V MINIMA CONVENTIONNELS : TRANSCRIPTION DE LA GRILLE DU 1ER JUILLET 2008 .....	38
TITRE VI MODALITÉS .....	38
Avenant du 29 mai 2009 relatif à la période d'essai .....	38
Avenant n° 2 du 22 juin 2009 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif à la prévoyance .....	39
Avenant du 22 juin 2009 portant adhésion à FORCO .....	40
Accord du 22 juin 2009 relatif à l'épargne salariale .....	40
Préambule .....	40

TITRE Ier CLAUSES COMMUNES .....	41
TITRE II PARTICIPATION AUX RÉSULTATS DE L'ENTREPRISE .....	41
TITRE III PLAN D'ÉPARGNE INTERENTREPRISES (PEI) .....	44
TITRE IV PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE COLLECTIF INTERENTREPRISES (PERCOI) .....	46
Adhésion par lettre du 28 septembre 2009 du SECIMA à la convention .....	49
Accord du 21 septembre 2009 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes .....	49
Préambule .....	50
Recrutement .....	50
Formation .....	50
Déroulement de carrière et promotion .....	50
Organisation, aménagement et conditions du travail .....	50
Égalité salariale .....	51
Axes de progrès pour la branche .....	51
Force obligatoire de l'accord .....	51
Dépôt et extension .....	51
Accord du 21 septembre 2009 relatif à l'emploi des seniors .....	51
Préambule .....	52
Avenant du 3 novembre 2009 à l'accord du 21 septembre 2009 relatif à l'emploi des seniors .....	53
Avenant du 16 novembre 2009 relatif à la modification de l'article 35 « Adhésion » de la convention collective .....	53
Accord du 21 juin 2010 relatif à la modification de l'article 32 de la convention .....	54
Accord du 21 juin 2010 relatif à la prévoyance .....	54
Accord du 13 septembre 2010 relatif au droit individuel à la formation .....	55
Avenant du 24 janvier 2011 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif à la prévoyance .....	55
Accord du 4 avril 2011 portant modification à la convention .....	56
Avenant n° 3 du 24 janvier 2011 à l'accord du 19 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle .....	58
Avenant du 28 novembre 2011 à l'avenant du 22 mai 2007 relatif au droit individuel à la formation .....	59
Accord du 23 janvier 2012 relatif à la négociation collective .....	59
Chapitre Ier (1) .....	59
Chapitre II Conclusion d'accords d'entreprise avec les représentants élus du personnel par validation paritaire nationale de branche .....	60
Chapitre III Entrée en vigueur de l'accord .....	60
Accord du 23 janvier 2012 relatif à la couverture complémentaire de frais de santé .....	60
Avenant du 26 mars 2012 relatif à la mise à la retraite .....	61
Avenant du 26 mars 2012 à l'accord du 16 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle .....	61
Avenant du 26 mars 2012 à l'accord du 19 décembre 1994 portant adhésion à l'OPCA FORCO .....	61
Avenant du 24 septembre 2012 à l'accord du 21 septembre 2009 relatif à l'emploi des seniors .....	62
Avenant du 21 novembre 2012 à l'accord du 22 mai 2007 relatif au droit individuel à la formation (DIF) .....	62
Avenant du 3 avril 2013 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance .....	62
Avenant du 17 juin 2013 relatif à la clause de non-concurrence .....	64
Avenant du 17 juin 2013 relatif au champ d'application .....	64
Accord du 30 septembre 2013 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social .....	65
Préambule .....	65
Partie 1 Fonctionnement du dialogue social dans la convention collective nationale .....	65
Partie 2 Financement du dialogue social dans la convention collective nationale .....	65
Avenant n° 1 du 30 septembre 2013 à l'accord du 11 octobre 2005 relatif à la formation professionnelle .....	66
Avenant du 18 décembre 2013 à l'avenant du 22 mai 2007 à l'avenant n° 3 à l'accord du 19 décembre 1994 portant adhésion à FORCO .....	67
Avenant n° 1 du 17 février 2014 à l'accord de branche relatif à l'épargne salariale .....	67
Rappel .....	67
Annexe .....	69
Avenant du 24 novembre 2014 modifiant l'article 16 A relatif au départ à la retraite .....	70
Avenant du 24 novembre 2014 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance .....	70
Accord du 24 novembre 2014 relatif au contrat de génération .....	72
Préambule .....	72
Annexe .....	76
Avenant du 23 mars 2015 à l'avenant du 24 novembre 2014 modifiant l'article 16A relatif au départ à la retraite .....	77
Avenant du 16 octobre 2015 modifiant l'article 22 « Congés exceptionnels » .....	78
Avenant n° 1 du 12 novembre 2015 à l'accord du 23 janvier 2012 relatif à la couverture complémentaire de frais de santé .....	78
Avenant du 12 novembre 2015 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif à la prévoyance .....	79
Préambule .....	79
Avenant du 3 février 2016 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif à la prévoyance .....	79
Accord du 27 juin 2016 relatif à la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) « Négociateur(trice) en agroéquipement » .....	81
Accord du 27 juin 2016 relatif à la création d'un certificat de qualification professionnelle (CQP) « Inspecteur(trice) en pièces de rechange en agroéquipement » .....	82
Avenant n° 1 du 27 juin 2016 à l'accord du 22 juin 2009 relatif à l'épargne salariale .....	84
Préambule .....	84
Titre Ier Clauses communes .....	84
Titre II Participation aux résultats de l'entreprise .....	84
Titre III Plan d'épargne interentreprises (PEI) .....	87
Titre IV Plan d'épargne retraite collectif interentreprises (PERCOI) .....	90
Avenant du 27 juin 2016 à l'accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction du temps de travail et au forfait annuel en jours .....	93
Préambule .....	94
1. Salariés concernés .....	94
2. Durée du forfait annuel en jours .....	94
3. Rémunération .....	94
4. Garanties .....	95
5. Décompte des jours travaillés .....	95
6. Jours de repos .....	96

7. Durée de l'avenant .....	96
8. Portée de l'avenant .....	96
9. Révision .....	96
10. Publicité et date d'effet .....	96
Avenant du 6 octobre 2016 à l'avenant n° 3 du 19 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle et portant adhésion au FORCO .....	96
Préambule .....	96
Avenant du 13 décembre 2016 à l'accord du 30 septembre 2013 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social .....	97
Avenant du 13 décembre 2016 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance .....	98
Préambule .....	98
Avenant du 23 mars 2017 modifiant l'article 4 de la convention collective relatif à l'exercice des droits relatifs à l'action syndicale .....	99
Adhésion par lettre du 12 juin 2017 de la CGI à la convention collective et à l'ensemble de ses accords et avenants .....	100
Accord du 11 décembre 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	100
Préambule .....	100
Partie 1 Financement et gestion mutualisée .....	101
Partie 2 Dispositifs de formation, de qualification et d'employabilité .....	101
Partie 3 Politique de branche et outils de pilotage .....	104
Partie 4 Dispositions finales .....	105
Accord du 24 janvier 2018 relatif à la mise en place de la CPPNI .....	106
Préambule .....	106
Avenant n° 2 du 21 décembre 2017 à l'accord du 30 septembre 2013 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social .....	108
Préambule .....	108
Avenant du 24 avril 2018 à l'accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail (forfait annuel en jours) .....	108
Préambule .....	109
Accord du 25 octobre 2018 relatif au contrat de travail à durée déterminée et au contrat de travail de chantier (ou d'opération) .....	109
Préambule .....	110
Accord du 25 octobre 2018 relatif à la fusion avec la convention collective du commerce des machines à coudre .....	112
Préambule .....	112
Accord du 12 novembre 2019 relatif à la simplification du nom de la convention collective nationale .....	113
Préambule .....	113
Accord du 16 juin 2020 relatif à diverses mesures visant à participer à la lutte contre la propagation du « Covid-19 » et à accompagner les entreprises et les salariés .....	113
Préambule .....	113
Avenant n° 3 du 16 septembre 2020 à l'accord du 22 juin 2009 relatif à l'épargne salariale .....	117
Préambule .....	117
Titre Ier Clauses communes .....	118
Titre II Participation aux résultats de l'entreprise .....	118
Titre III Plan d'épargne interentreprises (PEI) .....	121
Titre IV Plan d'épargne retraite d'entreprise collectif interentreprises (PERECOI) .....	124
Annexes .....	129
Avenant n° 3 du 2 novembre 2020 à l'accord du 30 septembre 2013 relatif au fonctionnement et au financement du dialogue social .....	129
Préambule .....	129
Accord du 14 décembre 2020 relatif à l'accompagnement des entreprises et des salariés dans le cadre de l'épidémie de « Covid-19 » .....	129
Préambule .....	130
Avenant n° 15 du 14 décembre 2020 relatif à la modification de l'article 19 de la convention collective .....	130
Préambule .....	130
Avenant du 14 janvier 2021 à l'accord de branche du 19 janvier 2004 relatif à l'instauration d'un régime de prévoyance collective .....	131
Préambule .....	131
Accord de branche du 28 mars 2022 relatif à la création du titre à finalité professionnelle « Conseiller(ère) technique clientèle en agroéquipement » .....	131
Préambule .....	132
Annexe .....	133
Accord du 28 mars 2022 relatif au don de jour de repos .....	133
Préambule .....	133
Avenant du 28 mars 2022 relatif à la modification de l'article 28 de la convention collective .....	134
Préambule .....	135
Avenant du 13 décembre 2022 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif à l'instauration d'un régime de prévoyance collective .....	135
Préambule .....	135
Avenant du 30 mars 2023 à l'accord du 11 décembre 2017 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	136
Préambule .....	136
Avenant du 6 juillet 2023 relatif à la modification de l'article 4 « Exercice des droits relatifs à l'action syndicale » .....	137
Préambule .....	137
Avenant interprétatif n° 1 du 16 novembre 2023 du champ d'application de la convention collective nationale .....	138
Annexe .....	139
Avenant du 12 décembre 2023 à l'accord du 19 janvier 2004 relatif à l'instauration d'un régime de prévoyance collective .....	139
Préambule .....	139
<b>Textes Salaires</b> .....	139
Accord paritaire du 27 novembre 2006 relatif aux salaires .....	139
Appointements mensuels minima à compter du 1er janvier 2007 .....	139
Accord du 2 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2007 .....	140
Accord du 2 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008 .....	141
Annexe .....	141
Accord du 22 juin 2009 relatif aux salaires au 1er juillet 2009 .....	141
TITRE Ier Salaires applicables à la classification antérieure à l'accord du 2 mars 2009 .....	142
TITRE II Salaires applicables à la classification issue de l'accord du 2 mars 2009 .....	142
Accord du 21 décembre 2009 relatif aux salaires au 1er janvier 2010 .....	142
TITRE Ier SALAIRES APPLICABLES À LA CLASSIFICATION ANTÉRIEURE À L'ACCORD DU 2 MARS 2009 PORTANT RÉFORME DES	

CLASSIFICATIONS .....	143
TITRE II Salaires applicables à la classification issue de l'accord du 2 mars 2009 .....	143
Accord du 20 décembre 2010 relatif aux salaires minima pour l'année 2011 .....	143
Accord du 16 décembre 2011 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2012 .....	144
Annexe .....	144
Accord du 19 décembre 2012 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2013 .....	144
Annexe .....	145
Accord du 18 décembre 2013 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2014 .....	145
Annexe .....	145
Accord du 6 juillet 2015 relatif aux salaires minima pour l'année 2015 .....	145
Annexe .....	146
Accord du 12 janvier 2016 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2016 et au 1er juillet 2016 .....	146
Annexe .....	146
Accord du 23 mars 2017 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2017 .....	146
Annexe .....	147
Accord du 24 janvier 2018 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2018 .....	147
Annexe .....	147
Accord du 22 janvier 2019 relatif aux salaires minima pour 2019 .....	148
Annexe .....	148
Accord paritaire du 14 janvier 2020 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2020 .....	149
Annexe .....	149
Accord paritaire du 15 novembre 2021 relatif aux minima conventionnels au 1er décembre 2021 .....	149
Annexe .....	150
Accord paritaire du 16 mai 2022 relatif aux salaires minima au 1er août 2022 .....	150
Annexe .....	150
Accord du 14 novembre 2022 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2023 .....	151
Annexe .....	151
Accord paritaire du 27 septembre 2023 relatif aux salaires minima au 1er janvier 2024 .....	152
Annexe .....	152
<b>Accord national professionnel du 23 septembre 2011 relatif au FORCO, OPCA des entreprises relevant des secteurs du commerce et de la distribution</b> .....	153
<i>Préambule</i> .....	153
<i>Annexe I - Liste des champs conventionnels couverts par le présent accord</i> .....	155
<i>Annexe II - Statuts du FORCO, organisme paritaire collecteur agréé des entreprises relevant des secteurs du commerce et de la distribution</i> .....	155
<i>Textes Attachés</i> .....	156
Adhésion par lettre du 16 mars 2015 de l'UNSA spectacle et communication à l'accord du 23 septembre 2011 portant application pour le FORCO (OPCA) des dispositions du titre VI de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	156
Avenant n° 1 du 21 juillet 2015 à l'accord du 23 septembre 2011 portant application pour le FORCO (OPCA) des dispositions du titre VI de la loi du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie .....	157
Annexe .....	158
<b>Accord professionnel du 11 décembre 2018 relatif à l'OPCO (commerce)</b> .....	162
<i>Préambule</i> .....	162
<i>Annexe</i> .....	165
<b>Textes parus au JORF</b> .....	JO-1
<b>Nouveautés</b> .....	NV-1
<i>Accord bénéficiaires regimes protection sociale complémentaire (28 mars 2024)</i> .....	NV-1
<b>Liste des sigles</b> .....	SIG-1
<b>Liste thématique</b> .....	THEM-1
<b>Liste chronologique</b> .....	CHRO-1
<b>Index alphabétique</b> .....	ALPHA-1



**Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international du 18 décembre 1952.  
Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955.**

Signataires	
Organisations patronales	Fédération nationale des commerces d'importation et d'exportation de France agissant au nom des syndicats qui ne seraient pas liés par une autre convention ; Chambre syndicale des commissionnaires pour le commerce extérieur ; Fédération nationale des syndicats du commerce ouest-africain ; Syndicat des exportateurs français d'Indochine.
Organisations de salariés	Fédération nationale des employés et cadres CGT ; Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise CFTC ; Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres CFTC ; Fédération des employés et cadres CGT-FO ; Fédération nationale des cadres du commerce CGC.
Organisations adhérentes	Confédération autonome du travail (13 mai 1959) ; Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (FETAM) CFTC (19 mai 1965) ; Fédération nationale des importateurs de la métallurgie, de la mécanique et de l'électronique (FNIMME) (30 novembre 1971 et 17 août 1977) ; Etablissements Robert Holer et Cie (26 juin 1972) ; Société SOCOLIA (11 avril 1978) Syndicat des exportateurs et importateurs de textiles (11 juin 1990) Chambre syndicale des sociétés de commerce international ayant des bureaux à l'étranger SYNCIBE (1er juin 1990) Fédération nationale de commerce extérieur des négociants spécialisés en produits alimentaires FIPA (17 septembre 1990) Syndicat des entreprises de commerce international d'équipement domestique et professionnel (SECIMED) (23 octobre 1990) Groupement professionnel français des importateurs et exportateurs de produits chimiques (19 décembre 1990) Fédération française des syndicats de courtiers en marchandises (FFSCM) (22 décembre 1992) Fédération des commerces et des services, 21, rue Jules-Ferry, 93177 Bagnolet Cedex, par lettre du 6 décembre 2004 (BO CC 2005-20) Le syndicat des entreprises de commerce international de matériels agricoles et d'espaces verts (SECIMA), 19, rue Jacques-Binger, 75017 Paris, par lettre du 28 septembre 2009 (BO n°2009-43) La confédération française du commerce de gros et international (CGI), par lettre du 12 juin 2017 (BO n°2017-31)

Les partenaires sociaux de la branche décident du changement de dénomination de la convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation (IDCC n° 43). Celle-ci s'intitulera désormais : « Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international » (Accord du 12 novembre 2019).

### Champ d'application

#### Article 1er

En vigueur étendu

La présente convention régit les rapports entre les employeurs et les employés, agents de maîtrise et cadres des entreprises de commerce, de commission et de courtage dont l'activité principale et habituelle consiste en opérations d'échanges commerciaux intracommunautaires et/ou internationaux (importation-exportation) exerçant leurs activités sur le territoire national même dans le cas où les entreprises considérées ont leur siège en dehors de ce territoire et quels que soient l'importance et le nombre de leurs établissements en France.

Pour les sociétés de courtage, la présente convention prend effet à compter du 1er janvier 1993.

Toutefois, elle ne s'applique pas aux voyageurs, représentants et placiers.

S'agissant du personnel résidant à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer, il pourra, le cas échéant, être établi d'autres conventions, conformément aux droits en vigueur.

En outre, les sociétés et entreprises de commerce extérieur, qui appliquaient une autre convention collective étendue à la date de signature du présent avenant, ont la faculté de continuer à l'appliquer, à condition d'avoir fait connaître par voie d'affichage, conformément à l'article 31 U de la loi du 11 février 1950, que l'établissement est soumis à ladite convention.

Cette disposition est valable pour les entreprises qui appliquent la convention collective nationale de travail du personnel des banques.

*Par arrêté ministériel du 28 avril 2017, pris en application de l'article L. 2261-32 du code du travail relatif à la restructuration des branches professionnelles, le champ d'application de la convention collective nationale du commerce des machines à coudre (IDCC 735) a fusionné avec celui de la convention collective des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation, désormais renommée convention collective nationale de l'import-export et du commerce international (IDCC 43), désignée comme branche de rattachement.*

*Dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'entrée en vigueur de la fusion des champs, les stipulations des conventions collectives concernées peuvent être maintenues, dans l'attente de la conclusion d'un accord remplaçant par des stipulations communes les stipulations régissant des situations équivalentes dans chacune des conventions. A défaut d'accord au terme de ce délai, les stipulations de la convention rattachée cessent de s'appliquer, à l'exception de celles régissant des situations spécifiques (Conseil constitutionnel, décision n° 2019-816 QPC du 29 novembre 2019).*

### Durée et révision

#### Article 2

En vigueur non étendu

La présente convention, conclue dans le cadre du chapitre IV bis du titre II du livre 1er du code du travail métropolitain, modifié par la loi du 11 février 1950 relative aux conventions collectives, prendra effet à dater du 1er janvier 1953.

Elle est conclue pour une durée de un an et se poursuivra ensuite par tacite reconduction pour une durée indéterminée, sauf dénonciation totale ou partielle à toute époque par l'une des parties contractante, avec préavis de trois mois.

Cette dénonciation implique une demande de révision ou d'adjonction d'articles. Elle sera notifiée par la partie demanderesse aux autres parties contractantes, par pli recommandé, accompagnée d'un projet de rédaction des articles susceptibles d'être révisés ou ajoutés à la convention.

La Commission mixte nationale se réunira alors d'urgence à la demande de la partie la plus diligente.

Pendant la période de préavis, les parties contractantes s'efforceront de se mettre d'accord sur une nouvelle rédaction du ou des articles dénoncés.

La commission paritaire sera habilitée à décider de la reconduction du ou des articles en litige au cas où leur nouvelle rédaction ne serait pas terminée dans un délai de trois mois.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux révisions relatives à l'article 30 qui peuvent se faire à tout moment à la demande de la partie la plus diligente.

### Droit syndical et liberté d'opinion

#### Clauses communes

#### Article 3

En vigueur étendu

L'observation des lois s'imposant à tous les citoyens, les parties contractantes reconnaissent la liberté d'opinion ainsi que le droit pour tous d'adhérer librement et d'appartenir ou non à un syndicat professionnel constitué en vertu du livre 1er de la deuxième partie du code du travail.

Les employeurs s'engagent à ne pas prendre en considération le fait d'appartenir, ou de ne pas appartenir, à un syndicat pour arrêter leurs décisions en ce qui concerne l'engagement, la conduite et la répartition du travail, la promotion professionnelle, les mutations, les mesures de discipline ou de congédiement.

Les employeurs s'engagent à n'exercer aucune contrainte sur le personnel en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale quelconque. Les

Liste thématique

Theme	Titre	Article	Page
Accident du travail	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
Arrêt de travail, Maladie	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
	Définition des garanties (Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance)	Article 2	20
Astreintes	Durées du travail (Accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail)	Article 5	11
	Durées du travail (Accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail)	Article 5	11
	Durées du travail (Accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail)	Article 5	11
Champ d'application	Champ d'application (Convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955 Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955. Convention collective nationale des entreprises de commerce et de commission importation-exportation de France métropolitaine du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955)		
	Champ d'application (Accord du 22 juin 2009 relatif à l'épargne salariale)		
	Champ d'application (Convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955 Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955. Convention collective nationale des entreprises de commerce et de commission importation-exportation de France métropolitaine du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955)		
	Champ d'application (Accord du 22 juin 2009 relatif à l'épargne salariale)		
	Champ d'application (Convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955 Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955. Convention collective nationale des entreprises de commerce et de commission importation-exportation de France métropolitaine du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955)		
	Champ d'application (Accord du 22 juin 2009 relatif à l'épargne salariale)		
	Modification de l'article 1er de la CCNIE relatif au champ d'application (Avenant du 17 juin 2013 relatif au champ d'application)		
	Modification de l'article 1er de la CCNIE relatif au champ d'application (Avenant du 17 juin 2013 relatif au champ d'application)		
	Modification de l'article 1er de la CCNIE relatif au champ d'application (Avenant du 17 juin 2013 relatif au champ d'application)		
	Modification de l'article 1er de la CCNIE relatif au champ d'application (Avenant du 17 juin 2013 relatif au champ d'application)		
Chômage	Avenant du 10 mai 2001 à l'accord ARTT du 7 juin 2000 (Avenant du 10 mai 2001 à l'accord ARTT du 7 juin 2000)		
Clause de concurrence			

Liste chronologique

Date	Texte	Page
1952-12-18	Convention collective nationale de l'import-export et du commerce international du 18 décembre 1952. Etendue par arrêté du 18 octobre 1955 JORF 6 novembre 1955 rectificatif JORF 22 novembre 1955.	1
1968-07-26	Avenant n° 3 du 26 juillet 1968 relatif à la liste des sociétés de commerce extérieur appliquant une convention autre que celle de l'import-export et ne souhaitant pas appliquer cette dernière	8
1970-05-29	Annexe n° 4 du 29 mai 1970 relatif à la prime d'ancienneté	9
1978-07-04	Annexe n° 14 du 4 juillet 1978 relative aux appointements mensuels minima	9
2000-06-07	Accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail	10
2001-05-10	Avenant du 10 mai 2001 à l'accord ARTT du 7 juin 2000	17
2001-09-26	Accord du 26 septembre 2001 relatif aux certificats de qualification professionnelle (CQP)	18
2003-03-18	Accord du 18 mars 2003 relatif à la clause de non-concurrence	19
2003-10-29	Avenant du 29 octobre 2003 relatif à la classification des employés	19
2004-01-19	Avenant du 19 janvier 2004 relatif au régime de prévoyance	19
2004-03-26	Avenant du 26 mars 2004 portant sur l'article 16 relatif à l'indemnité de départ en fin de carrière	
2004-09-03	Avenant n° 1 du 3 septembre 2004 à l'accord instaurant un régime de prévoyance collective	
2004-10-22	Accord du 16 décembre 1994 relatif à la formation professionnelle et portant adhésion à Intergros Avenant n° 3 du 22 octobre 2004 Avenant du 19 décembre 1994 portant adhésion à FORCO Avenant n° 3 du 22 octobre 2004	
2004-12-06	Lettre d'adhésion du 6 décembre 2004 de la fédération des commerces et des services UNSA à la convention collective nationale des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine	
2005-10-11	Avenant du 11 octobre 2005 relatif au droit syndical	
2005-11-23	Accord de branche du 23 novembre 2005 relatif à la négociation collective dans les entreprises en l'absence de délégués du personnel et à l'observatoire paritaire de la négociation collective	
2006-06-06	Avenant du 6 juin 2006 à l'accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction du temps de travail	
	Accord du 27 novembre 2006 portant modification de l'article 4 de la convention collective	
2006-11-27	Accord paritaire du 27 novembre 2006 relatif aux salaires	
	Avenant du 27 novembre 2006 à l'avenant n° 3 du 16 décembre 1994, relatif à la modification des dispositions relatives à la professionnalisation	
2007-05-22	Accord du 22 mai 2007 portant modification de l'article 30 bis de la convention collective	
	Accord du 22 mai 2007 portant modification des articles 32 et 33 de la convention collective	
2007-07-02	Accord du 2 juillet 2007 relatif aux salaires à compter du 1er juillet 2007	
	Accord du 18 septembre 2007 portant modification de l'article 17 de la convention	
2007-09-18	Accord du 18 septembre 2007 portant modification de l'article 24 de la convention	
	Avenant du 17 mars 2008 à l'accord du 7 juin 2000 relatif à la réduction et à l'aménagement du temps de travail	
2008-03-17	Avenant du 17 mars 2008 relatif au droit individuel à la formation	
	Avenant du 17 mars 2008 relatif au droit individuel à la formation	
2008-07-02	Accord du 2 juillet 2008 relatif aux salaires au 1er juillet 2008	
2008-11-21	Avenant du 21 novembre 2008 relatif à la négociation collective	
2009-03-02	Accord du 2 mars 2009 portant réforme des classifications	
2009-05-29	Avenant du 29 mai 2009 relatif à la période d'essai	
2009-06-2		
2009-09-2		
2009-09-2		
2009-11-0		
2009-11-1		
2009-12-2		
2010-05-0		
2010-06-2		
2010-09-1		
2010-12-2		
2011-01-2		
2011-04-0		
2011-04-1		
2011-04-1		
2011-06-1		
2011-07-0		
2011-09-2		

CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DE  
L'IMPORT-EXPORT ET DU COMMERCE  
INTERNATIONAL DU 18 DÉCEMBRE 1952. ETENDUE  
PAR ARRÊTÉ DU 18 OCTOBRE 1955 JORF 6  
NOVEMBRE 1955 RECTIFICATIF JORF 22

IDCC 43

Brochure 3100

SYNTHÈSE

13/05/2024

Remarques .....

I. Signataires .....

- a. **Organisations patronales signataires** .....
- b. **Syndicats de salariés signataires** .....
- c. **Adhésions** .....

II. Champ d'application .....

- a. **Champ d'application professionnel** .....
- b. **Champ d'application territorial** .....

III. Contrat de travail - Essai .....

- a. **Examen technique** .....
- b. **Contrat de travail** .....
- i. Contrat de chantier ou d'opération .....
- ii. CDD et contrat de travail temporaire .....
- c. **Période d'essai** .....
- i. Durée de la période d'essai .....
- ii. Préavis de rupture en période d'essai .....

- d. **Clause de non-concurrence** .....

IV. Classification .....

- a. **Employés** .....
- b. **Agents de maîtrise** .....
- c. **Cadres** .....
- d. **CQP** .....
- e. **Tableau de concordance** .....

V. Salaires et indemnités .....

- a. **Salaires minima** .....
- b. **Prime d'ancienneté** .....
- c. **Garantie de rémunération des seniors en cas d'inaptitude** .....

VI. Temps de travail, repos et congés .....

- a. **Temps de travail** .....
- i. Durée du travail .....
- ii. Heures supplémentaires .....
- iii. Modalités de mise en oeuvre de la RTT .....
- iv. Dispositions particulières applicables aux salariés non soumis à l'horaire collectif (cadres et itinérants) .....
- b. **Repos et jours fériés** .....
- c. **Congés** .....
- i. Congés payés .....
- ii. Autres congés .....
- iii. Compte épargne-temps (CET) (accord du 7 juin 2000) .....

VII. Déplacements professionnels .....

VIII. Formation professionnelle .....

- a. **Opérateur de Compétences (OPCO)** .....
- b. **L'entretien professionnel** .....
- c. **Le passeport formation** .....
- d. **Le bilan de compétences** .....
- e. **La validation des acquis de l'expérience (VAE)** .....
- f. **Le compte personnel de formation (CPF) ( ex DIF)** .....
- g. **Les contrats de professionnalisation** .....
- i. Durée du contrat de professionnalisation .....
- ii. Rémunération .....
- iii. Fonction tutorale .....
- h. **Mise en oeuvre de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A)** .....
- i. Les bénéficiaires et les objectifs de la reconversion ou promotion par alternance (Pro-A) .....
- ii. Durée de la Pro-A .....
- iii. Le tutorat .....
- i. **Certificats de qualification professionnelle (CQP)** .....

IX. Maladie, accident du travail, maternité .....

- a. **Maladie et accident** .....
- i. Garantie d'emploi .....
- ii. Indemnisation .....
- b. **Maternité - adoption** .....
- i. Réduction d'horaire, consultations pré et postnatales .....
- ii. Indemnisation du congé de maternité, de paternité, d'adoption .....

X. Retraite complémentaire, prévoyance et frais de santé .....

- a. **Retraite complémentaire** .....
- b. **Régime obligatoire de prévoyance** .....
- i. Champ d'application de l'accord de prévoyance .....
- ii. Institutions de prévoyance .....
- iii. Garanties .....
- iv. Salaire de référence .....
- v. Cotisations .....
- vi. Portabilité .....
- c. **Couverture complémentaire de frais de santé** .....

XI. Rupture du contrat .....

- a. **Préavis de démission ou de licenciement** .....
- i. Durée du préavis de démission ou de licenciement .....

- ii. Heures de liberté pour recherche d'emploi .....
- b. Indemnité de licenciement** .....
- c. Retraite** .....
- i. Départ à la retraite à l'initiative du salarié .....
- ii. Mise à la retraite à l'initiative de l'employeur .....

## Remarques

Pour vous permettre de savoir à qui et quand doit-on appliquer les dispositions, par principe, sauf disposition contraire, par application des dispositions légales :

- les accords doivent être appliqués par les adhérents des organisations patronales signataires à partir du jour qui suit leur dépôt (quand elle est renseignée, nous indiquons la date). Le texte concerné sera reproduit en italique.
- lorsque l'accord nécessite un agrément, seul son obtention rend opposable le texte aux adhérents des organisations patronales signataires. La référence de l'agrément sera alors mentionnée.
- les non adhérents doivent appliquer le contenu de l'accord au lendemain de la publication au JORF de son arrêté d'extension. Le texte concerné sera reproduit en caractère droit.

Pour optimiser l'efficacité de la portée des alertes, y seront mentionnées, pour les accords non étendus, le ou les organisations patronales signataires à la suite du terme « signataire ».

En application de l'article L2261-23-1 du Code du travail, pour les entreprises de moins de 50 salariés, les accords ou avenants ne nécessitent pas la mise en place d'un accord type proposé par la Branche ni d'adaptation spécifique pour sa mise en œuvre. Chaque accord ou avenant s'applique quel que soit l'effectif. En cas contraire, précisions seront indiquées.

### Changement de d'appellation de la CCN :

- qui, à ce jour et depuis le 26 septembre 2020, a le titre de : « **convention collective de l'import-export et du Commerce international** » en application de l'accord du 12 novembre 2019 étendu par l'arrêté du 18 septembre 2020, JORF du 25 septembre 2020, applicable à compter du 26 septembre 2020, que soit l'effectif modifie la dénomination de cette CCN.
- qui avait été modifié par l'accord du 4 avril 2011 étendu pour devenir : « *CCN des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation* ». qui devient « *convention collective de l'import-export et du Commerce international* ».

### Rattachement de CCN à cette CCN :

Aux termes de l'arrêté du 28 avril 2017, publié au JORF du 10 mai 2017, la CCN du commerce des machines à coudre (IDCC 735) est rattachée à la CCN des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine (IDCC 43). Cette dernière est la CCN de rattachement.

**Les partenaires sociaux** (accord du 25 octobre 2018 étendu par l'arrêté du 17 février 2020, JORF du 22 février 2020), en application des dispositions de l'article L.2261-32 - I - 2° du Code du travail) **décident** :

- **de fusionner** le champ de la CCN du commerce des machines à coudre (brochure 3147, IDCC 735) avec celui de la CCN des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine (brochure 3100, IDCC 43);
- **d'entraîner la suppression** de la CCN nationale du commerce des machines à coudre.

En conséquence la CCN des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine (IDCC 43) ANNULE ET REMPLACE DANS TOUTES SES DISPOSITIONS la CCN du commerce des machines à coudre (IDCC 735).

## I. Signataires

### a. Organisations patronales signataires

*Lettre d'adhésion du 12 juin 2017 de l'organisation professionnelle Confédération française du commerce de gros et international (CGI) à cette CCN et tous ses avenants et accords.*

Fédération nationale des commerces d'importation et d'exportation de France agissant au nom des syndicats qui ne seraient pas liés par une autre convention

Chambre syndicale des commissionnaires pour le commerce extérieur

Fédération nationale des syndicats du commerce ouest-africain

Syndicat des exportateurs français d'Indochine

### b. Syndicats de salariés signataires

Fédération nationale des employés et cadres C.G.T.

Fédération française des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise C.F.T.C.

Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres C.F.T.C.

Fédération des employés et cadres C.G.T.F.O.

Fédération nationale des cadres du commerce C.G.C.

## c. Adhésions

Confédération autonome du travail

Fédération des employés, techniciens et agents de maîtrise (F.E.T.A.M.) C.F.T.C.

Fédération nationale des importateurs de la métallurgie, de la mécanique et de l'électronique (F.N.I.M.M.E.)

Etablissements Robert Holer et Cie

Société S.O.C.O.L.I.A.

Syndicat des exportateurs et importateurs de textiles

Chambre syndicale des sociétés de commerce international ayant des bureaux à l'étranger S.Y.N.C.I.B.E.

Fédération nationale de commerce extérieur des négociants spécialisés en produits alimentaires F.I.P.A.

Syndicat des entreprises de commerce international d'équipement domestique et professionnel (S.E.C.I.M.E.D.)

Groupement professionnel français des importateurs et exportateurs de produits chimiques

Fédération française des syndicats de courtiers en marchandises

(F.F.S.C.M.)

Fédération des commerces et des services UNSA

Syndicat des entreprises de commerce international de matériels agricoles et d'espaces verts (SECIMA)

## II. Champ d'application

Aux termes de l'arrêté du 28 avril 2017, publié au JORF du 10 mai 2017 la CCN du commerce des machines à coudre IDCC 735 est rattachée à la CCN des entreprises de commission, de courtage et de commerce intracommunautaire et d'importation-exportation de France métropolitaine, Idcc 43. Cette dernière est la CCN de rattachement.

### a. Champ d'application professionnel

La Convention collective régit les rapports entre les employeurs et les ouvriers, employés, agents de maîtrise et cadres des entreprises de commerce, de commission et de courtage dont l'activité principale et habituelle consiste en des opérations d'échanges commerciaux intracommunautaires et/ou internationaux (importation-exportation) exerçant leurs activités sur le territoire national, même dans le cas où ces entreprises ont leur siège en dehors de ce territoire et quels que soient l'importance et le nombre de leurs établissements en France.

Elle ne s'applique pas aux VRP. S'agissant du personnel résidant à l'étranger ou dans les TOM, il peut, le cas échéant, être établi d'autres conventions, conformément aux droits en vigueur.

*Les partenaires sociaux, via l'avenant interprétatif n° 1 du 16 novembre 2023 non étendu, s'applique rétroactivement depuis la date d'entrée en vigueur des dispositions qu'il interprète, soit depuis le 18 octobre 1955, quel que soit l'effectif, signataires : FICIME et CGF précisent :*

- *Sur le sens du mot importation, il est utilisé au sens commun du terme à savoir le fait d'introduire dans un pays des marchandises venant de pays étrangers, quel que soit le mode de distribution en France.*
- *Sur le sens du mot exportation, il est utilisé au sens commun du terme à savoir le fait de sortir des marchandises d'un pays vers l'étranger.*
- *Toutes opérations à caractère habituel et principal de vente et de distribution de produits importés ou exportés vers ou depuis le territoire français relèvent du champ d'application de l'import-export.*
- *La phrase « S'agissant du personnel résidant à l'étranger ou dans les territoires d'outre-mer, il pourra, le cas échéant, être établi d'autres conventions, conformément aux droits en vigueur » n'exclut pas de la convention collective de l'import-export et du commerce international les entreprises établies en outre-mer mais leur permet juste, le cas échéant d'établir d'autres conventions conformément aux droits en vigueur.*

### b. Champ d'application territorial

Territoire national.

## III. Contrat de travail - Essai

### a. Examen technique

Un examen technique préliminaire peut être demandé. Il est payé au taux minimum de la catégorie professionnelle correspondante lorsque sa durée excède une demi-journée.

L'exécution de cet examen ne constitue pas un engagement à l'essai.

### b. Contrat de travail

Chaque engagement est confirmé par lettre ou un contrat d'engagement portant référence à la présente convention collective, où sont précisés l'emploi